

Chapitre 2

La région, territoire de vie, territoire aménagé

Table des matières

1 La région, une réalité territoriale forte	2
1.1 Un grande diversité régionale	2
1.2 Une création récente	2
1.3 Un découpage critiqué	2
2 La région face aux défis du XXI^e siècle	3
2.1 La région : un acteur au rôle croissant	3
2.2 Les régions et la mondialisation	3
2.3 Les régions et le développement durable	3
3 Les inégalités régionales en France	4
3.1 D'importants écarts de richesse	4
3.2 Des écarts qui se sont atténués	4
3.3 Les problèmes des territoires ultramarins	5
4 Les régions et l'Europe	5
4.1 Des régions aux statuts divers	5
4.2 Le rôle de l'UE	5
4.3 Des États et des régions en compétition ?	6

Introduction

La région est réellement née en 1982 ; c'est la plus récente des collectivités territoriales françaises. Elle prend des décisions (pour promouvoir le développement, pour réduire les déséquilibres...) qui ont une grande influence sur notre vie quotidienne. Elle constitue un territoire de proximité dont l'identité se renforce régulièrement.

1 La région, une réalité territoriale forte

1.1 Un grande diversité régionale

La France compte 26 régions, 22 régions métropolitaines et 4 ultramarines. La Guyane (86 000 km²) est la plus grande région française du monde et la région Midi-Pyrénées (45 000 km²) est la plus étendue de métropole. Les plus petites régions sont l'Alsace (8 600 Km carrés) pour la métropole et la Martinique (1 128 km²) pour l'Outre-mer.

Ces régions sont inégalement peuplées. La plus peuplée est incontestablement l'Île-de-France (11,7 millions d'habitants) et la moins peuplée est la Corse (307 000 habitants). Les régions sont organisées autour d'une grande métropole qui possède les services de haut niveau nécessaires à la population.

1.2 Une création récente

Le découpage régional remonte à 1955. Pour mener la politique d'aménagement du territoire (ADT), les autorités souhaitaient disposer d'un échelon entre l'État et le département. On a alors créé des "*circonscriptions d'action régionale*". Cependant, leur influence est longtemps restée faible car, contrairement aux préfets, elles n'avaient ni pouvoirs, ni moyens financiers.

Les lois de décentralisation de 1982 ont transformé les régions en collectivités territoriales : elles sont dirigées par des Conseils régionaux élus et disposent de compétences reconnues. Leur financement vient de la fiscalité locale mais aussi des dotations de l'État.

1.3 Un découpage critiqué

Chaque région est d'abord un assemblage de départements. Dans les DROM (Départements et Régions d'Outre-mer, Guadeloupe, Martinique...), la région n'est que formée d'un seul département. Les limites des régions suscitent des débats passionnés. Des mouvements régionalistes veulent recréer les anciennes provinces supprimées par la Révolution (Bretagne, Savoie...). Les Bretons contestent le rattachement de Nantes à la région Pays de la Loire.

Les régions françaises sont aussi critiquées pour d'autres raisons. Elles ont moins de pouvoirs que les départements ; elle contribuent à alourdir la machine administrative française (effet "*mille-feuilles*"). Leur taille est trop petite et leurs budgets sont trop faibles pour défendre leurs intérêts auprès des instances européennes et pour rivaliser avec les "*Länder*" allemands (Bavière...) ou les "*Communautés autonomes*" espagnoles.

Il y a eu pourtant de nombreuses tentatives pour réduire la complexité administrative de la France. Le comité Balladur a proposé la fusion de certaines régions

(les deux Normandies...) pour n'en garder que 15. Ce projet a provoqué une levée de boucliers dans les régions promises à la disparition (Picardie...). Le rapport Attali, pour tenir compte des nouvelles identités régionales et de la montée des intercommunalités, a proposé de supprimer les départements. Il n'a pas non plus été appliqué. En 2011, le Parlement a préféré voter la création du **Conseiller territorial** pour remplacer à la fois le Conseiller général et le Conseiller régional. Le projet a été abandonné en 2012 lors du changement de majorité. En 2014, le Parlement vote le passage de 22 à 13 régions métropolitaines. Après la réforme régionale, les autorités encouragent les communes à fusionner.

2 La région face aux défis du XXI^e siècle

2.1 La région : un acteur au rôle croissant

Les régions voient leur rôle conforté. En 2003, la décentralisation est réaffirmée car il est écrit dans la constitution que "*l'organisation de la France est décentralisée*". L'État confie aux régions de nouvelles missions sans toujours leur donner les moyens financiers pour les assumer. Au niveau européen, les régions jouent un rôle croissant et la Commission européenne pousse à la création d'**eurorégions** par-delà les frontières.

Sur le terrain, leur action a des conséquences pratiques déterminantes ; par exemple, pour conserver des lignes de train non rentables, elles compensent les déficits d'exploitation à la SNCF. Elles soutiennent l'installation des entreprises et encouragent l'innovation. En 2012, l'État crée la BPI (Banque Publique d'Investissements) dont l'un des dirigeants est un président de région.

2.2 Les régions et la mondialisation

La mondialisation est une chance pour les régions car elle permet d'attirer les touristes et les IDE (Investissements Directs à l'Étranger). Pour capter les flux, l'État a changé de stratégie. Dans le passé, pour lutter contre la désertification et la crise des vieilles industries (acier, textile...), il encourageait le départ des services publics, des centres de recherche vers la province. Aujourd'hui, cette politique de déconcentration est abandonnée et on renforce le rayonnement de la région-capitale et des métropoles. Les régions mettent en avant leurs atouts pour séduire les investisseurs : main d'œuvre qualifiée sans être trop coûteuse, qualité des transports, cadre naturel, absence de pollution... Si les médias évoquent régulièrement les délocalisations d'usines vers les pays émergents, ils parlent moins des entrepreneurs chinois qui installent des unités de production dans l'Hexagone.

2.3 Les régions et le développement durable

Le modèle de développement prédateur et productiviste que nous connaissons depuis deux siècles est à bout de souffle. Il faut réduire la pression sur les ressources, les gaspillages et les atteintes à l'environnement. Le développement durable est une chance pour les régions les moins développées qui n'ont pas été polluées par l'industrialisation et qui peuvent impulser une croissance verte. En accord avec l'Agenda 21 adopté à Rio en 1992, les régions adoptent un Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT).

Elles poussent au développement d'une agriculture écologique. L'Union européenne (UE) agit dans le même sens car la Politique Agricole Commune se "*verdit*" et les aides sont en partie découplées de la production.

Les régions rurales aspirent à devenir des "*écorégions*"; elles valorisent leur patrimoine naturel (parc "*Vulcania*" en Auvergne...) et développent le tourisme vert (VTT...).

Même si la tâche est ardue, des régions peuplées se lancent aussi dans le développement durable pour améliorer le cadre de vie et trouver des relais de croissance. En Bretagne, la pollution des eaux et des sols par l'agriculture intensive a provoqué le phénomène des algues vertes. Dans les grandes villes, la pollution liée à la circulation automobile est devenue une menace pour la santé publique.

3 Les inégalités régionales en France

3.1 D'importants écarts de richesse

La moitié du Produit Intérieur Brut (PIB) français, soit 1 000 milliards (Mds) d'euros, est réalisée par 4 régions : Île-de-France (Paris), Rhône-Alpes (Lyon), Provence-Alpes-Côte d'Azur (Marseille) et Nord-Pas-de-Calais (Lille). L'IDF réalise à elle seule 30 % de la richesse nationale car elle dispose de nombreux atouts. Tout d'abord, elle a une population de 11,7 millions d'habitants. D'autre part, elle dispose de fonctions de commandement politique (présence du gouvernement et des administrations centrales), économique (présence des institutions financières et des sièges sociaux des grandes entreprises) et culturel (présence des universités, des musées, des grands médias...).

A l'image de l'IDF, chaque région est organisée autour d'une métropole qui offre les équipements et les services indispensables : aéroport, palais des congrès, équipements sportifs...

Les régions les moins riches souffrent de la désindustrialisation (Lorraine), de l'enclavement (Limousin) ou de l'isolement (Corse).

3.2 Des écarts qui se sont atténués

Les aides massives de l'Europe et de l'État français ont réduit les écarts entre les régions. L'accent a été mis notamment sur les transports avec la construction des trains à grande vitesse. La mobilité de la population française et européenne a rendu les territoires interdépendants. Les jeunes s'installent dans les grands centres urbains pour faire leurs études et trouver des emplois tandis que les retraités se dirigent vers les régions littorales et montagneuses.

Les campagnes françaises ont attiré des milliers d'Européens à hauts revenus (Anglais, Néerlandais...) qui ont repeuplé les villages désertés par les jeunes. Les transports mais aussi les nouvelles technologies réduisent les distances et permettent l'apparition de nouveaux modes de travail (télétravail...).

Les difficultés les plus importantes se situent aujourd'hui à l'intérieur des grandes agglomérations où la ségrégation socio-spatiale se renforce. Des résidences fermées sur le modèle américain des "*Gated communities*" apparaissent.

3.3 Les problèmes des territoires ultramarins

Les DROM connaissent toujours des situations difficiles malgré les transferts financiers consentis par la métropole. Pour expliquer cette situation, il faut d'abord faire appel à l'histoire. Le souvenir de l'esclavage reste vivace et les tensions sont fortes entre groupes sociaux. D'autre part, il y a très peu d'activités manufacturières. L'économie qui repose sur l'agriculture et sur un secteur tertiaire hypertrophié ne peut offrir suffisamment d'emplois aux nombreux jeunes.

Dans ces territoires, le jeu économique est parfois faussé par certains acteurs. Les populations dénoncent les prix élevés pratiqués par des distributeurs en situation de monopole.

Les DROM, qui sont surtout des îles, souffrent de leur isolement. Ils développent le tourisme pour valoriser leur patrimoine naturel exceptionnel mais souffrent de la concurrence d'autres destinations qui offrent les mêmes prestations mais à des coûts très inférieurs (République dominicaine...).

4 Les régions et l'Europe

4.1 Des régions aux statuts divers

En Europe, les régions n'ont pas la même importance. Les États à forte tradition centralisatrice (France, Portugal, Grèce...) ont du mal à accorder des pouvoirs importants aux régions. Dans d'autres pays (Allemagne, Espagne...), où l'identité régionale est forte, la région est devenue un contre-pouvoir efficace.

L'Allemagne constitue un cas particulier. Depuis le Moyen Âge, les pouvoirs locaux ont occupé une place importante. Le pays ne s'unifie que tardivement en 1870. Depuis 1949, c'est un État fédéral divisé en 16 régions : les "*Länder*". Chaque "*land*" est dirigé par un gouvernement élu qui assume d'importantes compétences en matière d'éducation, de santé, de recherche... Les régions sont représentées à la seconde chambre du Parlement (le "*Bundesrat*") et leur accord est nécessaire pour le vote de certaines lois. L'Allemagne a créé une péréquation (le "*Pacte de solidarité*") entre les régions riches et pauvres.

4.2 Le rôle de l'UE

L'Europe pousse à la décentralisation et à l'affirmation des régions au nom de la subsidiarité : il s'agit d'effectuer une répartition claire des tâches entre les niveaux européen, national et régional et de confier les responsabilités au niveau le plus à même de les assumer. Les régions installent des bureaux à Bruxelles et interviennent directement dans les débats européens. Elles forment des associations pour faire du lobbying :

- l'Association des îles de l'UE défend les intérêts des populations insulaires.
- "*l'Arc atlantique*" est un puissant lobby qui regroupe toutes les régions qui bordent l'Océan Atlantique de l'Ecosse jusqu'au sud du Portugal.

Toutes les régions qui sont loin du cœur économique de l'Europe (la "*mégalopole européenne*") sont vigilantes quant à la répartition des fonds du FEDER. Depuis 1994, il existe un Comité des régions.

4.3 Des États et des régions en compétition ?

Le pouvoir des États-nations est-il en train de se réduire ? En effet, la mondialisation a réduit le pouvoir des États-nations et les FTN (Firmes Transnationales) mettent en concurrence (fiscale et sociale) les territoires pour obtenir les conditions les plus avantageuses. L'intégration européenne réduit encore la marge de manœuvre des gouvernements. Les États doivent enfin faire face à la montée des mouvements régionalistes et indépendantistes. Des régions souvent riches (la Flandre, la Catalogne, la Savoie, la Lombardie, l'Écosse...) réclament leur indépendance au nom de la défense de leur identité culturelle. Les partis politiques autonomistes remportent d'importants succès électoraux. Cependant, la crise de 2008 a refroidi les ardeurs sécessionnistes ; en Septembre 2014, les Écossais ont largement rejeté par référendum l'indépendance de leur nation.

Conclusion

Les régions sont appelées à devenir un maillon essentiel de la structure administrative française. Elles jouent un rôle majeur pour l'aménagement du territoire et l'action sociale et elles deviennent l'interlocuteur privilégié de Bruxelles. Cependant, la montée en puissance des régions doit s'accompagner d'une simplification administrative et d'une nouvelle répartition des pouvoirs.